

C 2019/3 – Plan à moyen terme 2018-2021 (révisé) et Programme de travail et budget 2020-2021

Note d'information n° 1 – juin 2019

Proposition relative au report de tout solde restant sur les crédits ouverts pour 2018-2019 pour des usages ponctuels

La présente note contient une proposition visant à autoriser le Directeur général à employer tout solde inutilisé sur les crédits ouverts pour 2018-2019 pour des usages ponctuels en 2020-2021.

I. Généralités et historique

1. À chacune de ses sessions, la Conférence approuve le Programme de travail pour l'exercice biennal suivant et vote le budget correspondant. La Conférence donne par ailleurs des orientations et des pouvoirs au Directeur général en ce qui concerne d'autres questions relatives au Programme et au budget.
2. Il est déjà arrivé plusieurs fois par le passé que la Conférence approuve le report du solde des crédits non dépensés pour des utilisations spécifiques¹. En particulier, depuis l'exercice 2008-2009, la Conférence a autorisé le report du solde des crédits ouverts sur l'exercice suivant à des fins spécifiques et à titre exceptionnel, à savoir:
 - 2,5 millions d'USD de 2008-2009 sur 2010-2011 pour reconstituer le Dispositif pour les dépenses d'équipement
 - 8,7 millions d'USD de 2010-2011 sur 2012-2013 afin de permettre la complète exécution du Plan d'action immédiate pour le renouveau de la FAO
 - 9,4 millions d'USD de 2012-2013 sur 2014-2015 pour le changement transformationnel
 - 5,6 millions d'USD de 2014-2015 sur 2016-2017 pour la consolidation du changement transformationnel
 - 3,9 millions d'USD de 2016-2017 sur 2018-2019 exceptionnellement pour soutenir les programmes de l'Organisation, notamment le Fonds spécial pour les activités de financement du développement, conformément aux décisions prises par le Comité du Programme et le Comité financier lors de leur Réunion conjointe ainsi que par le Conseil en novembre et décembre 2017.
3. La décision d'autoriser le report des soldes inutilisés est une question qui est examinée dans le cadre de la Conférence et sous son autorité au moment de l'examen du montant du budget, sans que cette question soit examinée par le Conseil ni par ses comités.
4. À sa cent soixante et unième session (8-12 avril 2019), le Conseil a recommandé à la Conférence d'approuver, à sa quarante et unième session, en juin 2019, le montant du budget proposé par le Directeur général.
5. Le Directeur général, tout en continuant à assumer le devoir qui est le sien de donner pleinement suite aux ouvertures de crédits pour exécuter le Programme de travail, est conscient qu'il devrait rester un petit solde inutilisé (moins de 8 millions d'USD) à la fin de l'exercice 2018-2019. En conséquence, le Directeur général propose que tout solde qui demeurera inutilisé à l'issue de l'exercice 2018-2019 puisse être employé pour des usages ponctuels en 2020-2021.
6. La Conférence est donc invitée à faire figurer dans son rapport l'autorisation ponctuelle ci-après:
 - *Autorise le Directeur général, nonobstant la disposition 4.2 du Règlement financier, à transférer le solde non employé des crédits ouverts pour l'exercice 2018-2019 pour des usages ponctuels en 2020-2021, en accord avec les avis exprimés par le Comité du Programme et le Comité financier lors de leur Réunion conjointe ainsi que par le Conseil en novembre et décembre 2019.*

¹ Cela a été le cas notamment en 1979, 1981, 1983, 1987, 1991, 1997, 1999, 2001, 2009, 2011, 2013, 2015 et 2017.

Le code QR peut être utilisé pour télécharger le présent document. Cette initiative de la FAO vise à instaurer des méthodes de travail et des modes de communication plus respectueux de l'environnement. Les autres documents de la FAO peuvent être consultés à l'adresse www.fao.org.

